

**Complément de décision n° 2025/01
relatif à l'accréditation de
Institut d'optique théorique et appliquée
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n° 2025/01 relative à un plan d'actions concernant le déploiement du système de management qualité à tous les services et sur les trois sites.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Institut d'optique théorique et appliquée ;
- Vu la note de synthèse établie par Gilles SAINTEMAARIE, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 octobre 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

